

Délibération N° DEL-2023-015

Le lundi 13 mars 2023 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 7 mars 2023, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, M. Damien MONTEIL donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line GEOFFRE donne procuration à M. Eric CORREIA, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Thierry BAILLIET est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

15. Principe de la mise en vente de la parcelle cadastrée BL 117 située 21 Rue de Malleret

Rapporteur : Thierry BAILLIET

La Ville de Guéret est propriétaire du terrain sis 21, rue de Malleret à Guéret, cadastré BL117 aux termes d'un acte authentique enregistré par Maître Chaix le 14 juin 2001.

La parcelle, qui relève du domaine privé de la commune, est un terrain de 3 051m² environ. La partie haute est de relief plat, en bordure de rue, propice à la construction.

Elle a été évaluée par les Domaines à 10€/m² soit 30 510 euros.

La Ville a intérêt à sortir ce bien du patrimoine communal puisqu'elle n'envisage pas d'édifier de construction sur le terrain et qu'elle supporte les coûts d'entretien.

Afin de disposer de propositions concurrentes, il est proposé au Conseil municipal d'acter le principe de la mise en vente de la parcelle.

Il est précisé que la Ville dispose d'ores et déjà de deux propositions d'acquisition.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du Service des domaines en date du 28 septembre 2022,

Décide :

- de mettre en vente la parcelle BL117 d'une superficie d'environ 3 051m² située 21 rue de Malleret à Guéret,
- d'habiliter Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER